

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marc Ducharme

<https://www.cadre21.org/membres/ff2c905fd4fac87d183c3d48>

Date d'obtention : 2025-01-28 18:01:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de bien suivre les étapes afin de ne pas faire d'erreur et de travailler en équipe lors de cette intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il y a beaucoup de choses à prendre en considération afin de bien intervenir. Ceci va m'aider à suivre les méthodes que vous m'avez partagé.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De prendre le temps de bien informer l'élève de la situation et de le conscientiser en lien avec ses actions. Si c'est la victime, de la soutenir moralement durant le processus. Et même par la suite selon ses besoins.